



Madame Maggie De Block

Ministre des Affaires sociales et de la
Santé publique, et de l'Asile et la
Migration

Tour des Finances

Boulevard du Jardin Botanique 50/175

B-1000 Bruxelles

Bruxelles, le 25 janvier 2019

n. réf : 066-JPB-hb (à rappeler svp)

Madame la Ministre en charge de l'asile et de la migration,

Concerne : Office des étrangers

L'office des étrangers a déménagé en octobre et décembre 2018.

Depuis de nombreuses années, il est difficile de joindre cette administration par téléphone.

Mais depuis le déménagement, réussir à joindre un agent traitant un dossier est mission quasi impossible.

Les avocats, mais aussi les ONG actives en la matière nous disent qu'il faut consacrer un temps totalement disproportionné pour tenter de joindre un agent traitant, même en se basant sur la liste des agents de l'Office qui indique pour chacun le service dans lequel il travaille.

Et lorsqu'on y parvient, les agents, unanimes, déplorent les insuffisances de la nouvelle installation téléphonique.

A les entendre, le téléphone ne sonnerait plus et les agents seraient affublés d'un casque téléphonique encombrant et inefficace.



Nous ne pouvons évidemment le vérifier puisque depuis des années, l'Office des étrangers est devenu une des rares si pas la seule administration au sein de laquelle il est rigoureusement impossible d'être reçu pour évoquer un dossier.

Vous déplorez le chaos que vous avez découvert au sein du cabinet en charge de l'immigration et de l'asile.

Mais une administration qui se rend injoignable est à tout le moins une administration opaque.

Ne pas pouvoir évoquer un dossier, que cela se fasse au siège de l'Office des étrangers ou par téléphone conduit à des décisions négatives pour défaut d'information...qu'il n'est pas possible de redresser puisque les agents sont injoignables. Il s'ensuit des recours longs, parfois inutiles, onéreux et chronophages.

Nous vous demandons instamment, au nom des justiciables et des avocats, dont la défense fait partie des missions des Ordres communautaires d'avocats, de prendre urgemment les mesures pour que la communication avec l'Office puisse être rétablie.

Nos mandants, mais nous n'en doutons pas, les agents de l'Office aussi, vous en sauront gré.

Il va de soi que nous nous tenons à votre disposition si vous deviez souhaiter de plus amples éléments d'information.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre en charge de l'asile et de la migration, à l'assurance de notre haute considération.

Jean-Pierre Buyle
Président d'AVOCATS.BE

Edward Janssens
Président de l'O.V.B.